



Printemps 2013

HALTE aux Pesticides dans notre rivière !

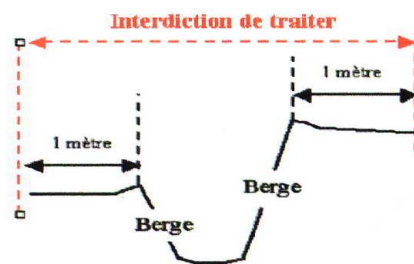
Prenons collectivement nos responsabilités pour réduire l'usage des pesticides

Régulièrement nous détectons dans l'eau de nos rivières des teneurs en pesticides dépassant les objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau de la baie de St Brieuc et de nombreuses molécules retrouvées sont issues des produits de traitement utilisés pour nos jardins.

Attention à ne pas traiter les zones à risques



1 Respecter la réglementation qui exige de garder une zone de protection d'1 mètre de tout point d'eau (puits, fossés, avaloir, etc.) même à sec et de 5 mètres de tout cours d'eau.



2 Stopper tout désherbage sur les zones imperméables (dallage, goudron, etc.) sujettes au ruissellement, elles favorisent le transfert des produits dans l'eau.

Au-delà des risques pour la santé de l'utilisateur, en cas d'infraction par un mauvais usage des pesticides, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement

Conseils d'entretien des fossés sans produits chimiques

Pour les fossés enherbés

Il faut savoir que la végétation herbacée n'empêche pas les écoulements d'eau et ne génère aucun risque d'inondation. Par contre, elle permet le développement d'une faune variée qui contribue efficacement à la qualité de vie de la rivière en participant à son écosystème.

Pour entretenir cette végétation herbacée des abords des fossés, il faut passer un coup de débroussailluse. L'idéal est de pouvoir enlever les herbes coupées.

Pour les fossés avec développement d'arbustes

Si des petits arbustes commencent à pousser il ne faut pas hésiter à utiliser le sécateur pour enrayer leur développement. En effet, contrairement à l'herbe, ce type de végétation peut gêner l'écoulement des eaux. Toutefois, évitez l'arrachement de ces plantes car les racines permettent de maintenir la structure du fossé.